



Démarche d'intervention graduée pour la suspension

1^{ER} NIVEAU D'INTERVENTION

Collaboration
Enseignant-tuteur

1

- **L'enseignant** fait ses interventions en cohérence avec la Politique d'Engagement et de Rendement (PER).
- Si la situation persiste, il avise **le tuteur** afin d'assurer ensemble le suivi des difficultés ou du comportement (analyse et solution).
- **Le tuteur** rencontre l'élève pour une mise au point.
- **Le tuteur** consigne l'intervention dans Mémo TOSCA en prenant soin d'aviser les enseignants et l'intervenant de l'élève visé par les interventions.
- **L'intervenant** soutient les interventions faites par le tuteur et l'enseignant.
- Si le comportement persiste ou est récurrent, nous passons au 2^e niveau d'intervention.

2^E NIVEAU D'INTERVENTION

Arrêt d'agir-contrat

Tuteur-intervenant

2

- **Le tuteur et l'intervenant** se rencontrent pour faire un bilan de la situation et mettre en place un contrat.
- Pendant ce temps, **l'élève est en arrêt d'agir (maximum 4 jours)** pour permettre à l'équipe de faire son travail de collaboration et à l'élève de prendre un pas de recul avant de s'engager dans son contrat.
- **Le tuteur et l'intervenant** rencontrent l'élève et ils mettent en place le contrat. L'élève doit s'engager dans des objectifs en lien avec le comportement problématique inscrit au contrat. De plus, celui-ci s'engage à des rencontres avec un intervenant pour travailler sur les défis affectant son engagement ou son rendement. La durée du contrat est de 4 semaines pour un élève qui respecte ses engagements et pourrait être prolongé s'il a de la difficulté dans la modification de ses comportements inadéquats.
- Si l'élève ne respecte pas ses engagements (objectifs), **l'intervenant et le tuteur** appliquent la suspension active sur une période de trois semaines. Elle sera réanalysée par la suite selon le déroulement de celle-ci.

3^E NIVEAU D'INTERVENTION

Suspension active

Équipe-école

3

L'équipe-école demeure unie et vigilante afin de permettre à l'élève de se reprendre en main :

- Une étude de cas peut être organisée à cette étape avec le personnel concerné. **Objectif :** cibler les besoins et établir un plan d'action pour l'élève durant sa suspension active.
 - Ce plan établit des objectifs et des moyens, ayant pour but de modifier le comportement. Ainsi l'élève demeure actif durant son temps d'arrêt.
- À la base:**
- L'élève aura un suivi avec son **intervenant** par des rendez-vous fixés à l'avance (minimum un par semaine - présence à colliger).
 - **L'enseignant** guide l'élève dans son travail à faire.

De plus:

- L'élève pourrait aussi avoir des rencontres avec **ses enseignants matière** dans leurs heures de suivi (présence à colliger).
- Des rendez-vous peuvent être donnés avec **la direction ou le personnel professionnel (orthopédagogue, CO, CFS, agent de service social)** (présence à colliger).

Durant les étapes de la suspension active, l'élève demeure actif pour l'administration (TOS).

4^E NIVEAU D'INTERVENTION

Retour de suspension

Équipe-école

4

L'agent de service social ou l'intervenant pivot collabore avec l'équipe qui gravite autour de l'élève pour favoriser un retour dans son projet d'études (une CO ou une DA sont invités au besoin selon la situation)¹.

- L'équipe de l'étude de cas établit un plan de retour.
- **L'intervenant** assure une vigie dans les semaines qui suivent.

¹Pour le Parallèle et la francisation la DA est présente d'office.